

Investissement Canada—Loi

Le deuxième problème évident que pose la position des conservateurs, c'est que les importations des sociétés contrôlées par des intérêts étrangers dépassent de loin celles des compagnies canadiennes. Là encore, je voudrais citer certains chiffres pour montrer que les avantages secondaires découlant des achats des sociétés canadiennes, effectués surtout au Canada, lesquels entraînent la création d'autres emplois, n'existent pas quand la compagnie effectuant les achats est une entreprise étrangère qui s'approvisionne auprès de la maison mère. En fait, les importations des sociétés étrangères ont atteint 22 p. 100 de leur chiffre d'affaires, ce qui est cinq fois supérieur aux importations des compagnies canadiennes. Dans le secteur manufacturier, les entreprises étrangères ont importé l'équivalent de 30 p. 100 de leur chiffre d'affaires, ce qui est le quadruple du montant importé par les entreprises canadiennes.

D'après ces statistiques, il est évident que les sociétés étrangères ont tendance à s'approvisionner dans leur pays d'origine et qu'elles n'entraînent pas l'effet multiplicateur nécessaire pour assurer la croissance de l'économie canadienne et permettre la création d'emplois au Canada.

● (1650)

La troisième difficulté que nous risquons de nous attirer en favorisant un plus grand contrôle étranger de l'économie nationale, c'est que les sociétés pour mainmise étrangère effectuent une plus forte proportion de leurs paiements à l'étranger. Je songe à l'intérêt et aux paiements de dividendes et de frais de service à la société mère. Les ressources disponibles au Canada s'en trouvent donc réduites, de même que les possibilités de création de nouveaux emplois et d'accroissement des investissements découlant de ces bénéfiques. A titre d'exemple, les sociétés sous mainmise américaine détenant 36 p. 100 des avoirs industriels au Canada en 1981 ont compté pour 61 p. 100 des versements effectués à l'étranger. Il est donc clair que, par rapport aux sociétés canadiennes, les premières ont exporté du capital dans une proportion de deux contre un. Les sociétés appartenant à des étrangers n'ont pas une réputation aussi bonne que les sociétés canadiennes et ne sont pas aussi utiles au chapitre du recyclage de l'argent et de la création d'emplois au Canada. En fait, elles aggravent le problème en saignant l'économie du pays et en faisant fuir des capitaux canadiens à l'étranger.

La quatrième difficulté dont je voudrais parler aujourd'hui, c'est que les multinationales cherchent à maximiser leurs bénéfices généraux en minimisant l'impôt qu'elles ont à payer. Dans certains des pays où elles sont établies, l'impôt est lourd, alors que dans d'autres, c'est plutôt le contraire. Au moyen de transferts internes de fonds et de l'imposition de divers frais de service, elles réussissent à faire en sorte que leurs bénéfices soient plus importants là où le taux d'imposition réel est le plus bas. En voici un exemple: une étude menée dans le secteur de l'informatique a révélé une perte de 50 millions de dollars en recettes fiscales grâce à ce mécanisme, ce qui revient à 30 p. 100 de moins que ce qui aurait dû être versé, compte tenu des bénéfices réalisés dans notre pays. Ces renseignements proviennent d'un rapport préparé en 1981 par Evans Research Corporation. La Chambre ferait bien, dans les six prochains mois, de se familiariser avec cette étude qui montre que cette décision politique des conservateurs est dangereuse pour le Canada.

La cinquième difficulté, c'est que les sociétés sous mainmise étrangère exportent une quantité bien moindre de produits

réels par rapport à leurs ventes que leurs concurrentes canadiennes. En fait, d'après certaines études, et notamment selon le rapport Gray, 90 p. 100 des exportations des succursales canadiennes sont allées aux sociétés mères américaines en 1978, année où le rapport a été achevé, et 57 p. 100 des succursales américaines ont restreint les exportations de leurs usines canadiennes. La société mère veille à ce que le pays d'origine reçoive la part du lion des bénéfices d'une succursale exploitée à l'étranger, en l'occurrence au Canada, et à ce que ce pays, en voie de colonisation, si l'on veut, n'obtienne que la portion congrue.

J'aborde rapidement le sixième et dernier problème, monsieur le Président. Plus la proportion de la mainmise étrangère sur l'industrie canadienne est forte, plus la productivité s'en trouve affaiblie, du fait de la réduction même de la concurrence, a conclu le Conseil des sciences pas plus tard qu'en 1984. En terminant, je signale que les études entreprises par le Sénat américain et la Harvard School of Business ont permis de constater que l'investissement américain direct au Canada entraîne la création nette d'un nombre important d'emplois dans tous les secteurs aux États-Unis, alors que, au Canada, c'est l'envers de la médaille, car nous subissons une perte nette au chapitre de l'emploi. Voilà où je veux en venir, monsieur le Président; je cède maintenant volontiers la parole à un autre collègue.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, je désire intervenir en faveur de la motion tendant à reporter l'étude du présent projet de loi à six mois au moins. Selon moi, cela est tout à fait sensé, car, une fois de plus, le nouveau gouvernement a été pris à son propre jeu. Il croit tellement à la libre entreprise qu'il ne peut vraiment se rendre compte des répercussions de ce projet de loi.

Il y a deux éléments dans mon exposé qui comprendra probablement deux parties, monsieur le Président. Je voudrais dire comment la région du nord-ouest de l'Ontario sera touchée. Nous sommes à la limite ouest de l'Ontario et nous nous considérons probablement citoyens de l'ouest du pays plutôt que de l'Est. L'un des problèmes qui se posent pour nous depuis que cette région a été colonisée, c'est la façon d'attirer les investissements nécessaires pour créer des emplois et la richesse qui, si souvent, nous échappent. Comme l'ouest du pays, nous voyons que les capitaux sont investis dans la conurbation de Toronto. Le secteur manufacturier se concentre dans cette région en utilisant nos ressources, les matières premières étant généralement fournies par des villes qui ne possèdent qu'une seule industrie pendant 20 à 30 ans. Ces villes ne peuvent pas compter par la suite sur des entreprises du secteur secondaire ou tertiaire. L'Agence d'examen de l'investissement étranger constituait au moins un mécanisme permettant d'essayer de diriger ou de contrôler la répartition des investissements, même s'il s'agissait d'investissements étrangers. Cela ne veut pas dire que je suis d'accord avec le mode de fonctionnement de l'Agence, car je crois, et je suis persuadé que vous serez d'accord avec moi là-dessus, qu'un gouvernement qui, de par ses convictions, est contre l'interventionnisme, n'a absolument aucune raison d'intervenir, car il finit généralement par tout gâcher. Il prend tellement de mesures afin de se protéger que le mécanisme devient inefficace et ne sert pas le but pour